



CAHIER D'ACTEUR

BRANCHÉ SUR DEMAIN :
LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN DÉBAT

04.09.2025



°1 - JANVIER2026

France Nature Environnement Hauts-de-France (FNE HdF) est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle regroupe plusieurs milliers d'adhérents indirects répartis sur l'ensemble du territoire régional. FNE HdF intervient de longue date sur les enjeux de transition énergétique, de planification territoriale, de sobriété, de préservation des sols agricoles, de biodiversité et de participation citoyenne, avec une connaissance fine des dynamiques locales et des conflits d'aménagement.

À ce titre, FNE Hauts-de-France souhaite contribuer au débat public sur le SDDR afin d'alerter sur les conditions de réussite territoriale, démocratique et environnementale de l'aménagement du réseau électrique.

Le point de vue de France Nature Environnement Hauts-de-France

EN BREF. Le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) porté par RTE constitue un document structurant pour accompagner la transition énergétique, l'électrification des usages et la réindustrialisation des territoires. En Hauts-de-France, région fortement industrialisée, territoire de transit électrique européen et particulièrement exposée aux effets du changement climatique, ces enjeux prennent une dimension stratégique majeure.

France Nature Environnement Hauts-de-France partage l'objectif de sécurisation du système électrique et reconnaît la nécessité d'anticiper les besoins futurs du réseau. Toutefois, l'expérience régionale montre que la réussite de ces projets dépend autant de leur robustesse technique que de leur acceptabilité sociale et territoriale. Les oppositions durables observées sur certains projets énergétiques, notamment éoliens, illustrent les limites d'une planification perçue comme descendante ou insuffisamment concertée.

Dans un contexte marqué par des tensions croissantes sur le foncier, l'eau, les terres agricoles et la biodiversité, l'aménagement du réseau électrique ne peut se faire sans une prise en compte fine des contraintes locales : risques d'inondation, évolution du climat, mix énergétique, sobriété des usages et cohérence avec les documents de planification territoriale.

Les projets industriels émergents, tels que les data centers, appellent à une vigilance particulière quant à leurs impacts énergétiques et environnementaux.

FNE Hauts-de-France plaide ainsi pour un SDDR fondé sur le dialogue, la transparence et la concertation réelle avec les territoires, conditions indispensables pour réussir une transition énergétique, industrielle et environnementale juste et durable.

Contact :

France Nature Environnement
Hauts-de-France

Adresse : 5, rue Jules de Vicq
59000 Lille
07.68.82.38.17
www.fne-hautsdefrance.fr



Débat public Branché sur demain : le réseau électrique en débat
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
www.debatpublic.fr/reseau-electrique-en-debat



Appréciation générale du SDDR et des enjeux régionaux

Le SDDR présenté par RTE constitue un outil structurant pour anticiper les besoins du réseau électrique et accompagner la transition énergétique et industrielle.

En Hauts-de-France, région fortement industrialisée et densément peuplée, ces enjeux sont particulièrement critiques. La région est également un territoire de transit clé pour l'électricité en Europe, avec des interconnexions majeures vers la Belgique et le Royaume-Uni. Les infrastructures locales doivent ainsi répondre à des besoins croissants tout en garantissant une continuité et une sécurité d'approvisionnement à l'échelle européenne.

RTE prévoit près de 4 milliards d'euros d'investissements d'ici 2030, incluant la réhabilitation de 2 000 km de lignes électriques et le remplacement de 850 pylônes, pour renforcer la résilience du réseau face aux aléas climatiques, sécuriser les raccordements d'énergies renouvelables et accompagner la réindustrialisation. Les projets incluent notamment le raccordement de l'éolien offshore (Dunkerque, plan Manche) et la préparation de l'EPR2 de Gravelines, ainsi que la mise en œuvre des capacités nécessaires pour les data centers et les usines de batteries.

Dans les choix d'implantation de nouvelles activités industrielles, FNE Hauts-de-France rappelle que le réseau électrique constitue l'un des trois facteurs déterminants de décision, aux côtés de la disponibilité foncière et de son accessibilité, d'une part, et de la ressource en eau douce, d'autre part. Le SDDR doit ainsi être pensé comme un outil structurant de l'aménagement du territoire, dont les choix engagent durablement les équilibres fonciers, hydriques et énergétiques des Hauts-de-France.

FNE Hauts-de-France partage ces objectifs, mais insiste sur le fait que la robustesse technique seule ne suffit pas : la réussite du SDDR dépend également de son acceptabilité sociale et territoriale, condition essentielle pour éviter les blocages et les oppositions prolongées.



Sécurité du réseau et enseignements du blackout espagnol

L'exemple récent du blackout en Espagne et au Portugal, lié à une surtension sur le réseau et à un enchaînement de défaillances ayant conduit notamment à l'arrêt de centrales nucléaires, a suscité une forte médiatisation et une désinformation préoccupante, allant jusqu'à des propositions législatives visant à bloquer le développement des énergies renouvelables.

FNE Hauts-de-France ne souhaite pas instrumentaliser cet événement, mais estime indispensable d'en tirer des enseignements objectifs, notamment pour éviter que de tels épisodes ne nourrissent une opposition durable à la transition énergétique.

Dans ce contexte, plusieurs questions méritent d'être clarifiées par RTE dans le cadre du SDDR :

- Quelles sont les mesures mises en œuvre pour la gestion des surtensions, notamment sur les lignes très haute tension 400 kV ?
- Quels sont les dispositifs automatiques de régulation mobilisables en cas de déséquilibre rapide du réseau ?
- Quelle est la part des flux exportés vers les pays du Nord, les Hauts-de-France étant un territoire de transit majeur ?
- Quel est le coût de ces dispositifs pour le citoyen, via la facture d'électricité ?
- Comment s'articulent sécurité du réseau, part des énergies renouvelables, nucléaire, et mise en œuvre effective de la sobriété énergétique ?
- Comment le SDDR est-il cadré avec la PPE 3 ?

FNE Hauts-de-France souhaite que le SDDR précise non seulement la part des flux exportés, mais également la part des flux importés, dans une région jouant un rôle central de transit et d'équilibrage du réseau électrique européen. Une vision complète des flux entrants et sortants est indispensable pour évaluer la robustesse du réseau régional face aux déséquilibres, aux incidents transfrontaliers et aux événements climatiques extrêmes.

Au-delà des aspects techniques, FNE HdF insiste sur la nécessité d'une information transparente et pédagogique auprès des territoires afin d'éviter que des épisodes techniques complexes ne soient détournés à des fins de blocage politique ou sociétal.

Raccordements, projets industriels et vigilance sur les data centers

La région doit anticiper une augmentation de +3 500 MW de la consommation électrique d'ici 2030, portée par l'électrification industrielle, la production d'hydrogène vert et l'implantation de data centers et usines de batteries. RTE prévoit des investissements supérieurs à 1,5 milliard d'euros pour construire de nouveaux postes et lignes électriques afin de sécuriser ces raccordements.

FNE HdF rappelle cependant que :

- les prévisions de consommation énergétique des data centers restent incertaines. La proximité d'un raccordement à une ligne HT ne doit pas constituer le seul critère dans le choix des sites. La ressource en eau doit être prise en compte au même niveau. A ce jour, l'implantation de centres de données est régulée par les procédures d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la réglementation d'urbanisme. Certains centres de données sont utilisés pour des transactions de bitcoins et crypto-monnaies qui ne contribuent pas à l'intérêt général et sont utilisés pour blanchir l'argent sale
- leur impact sur la ressource en eau pour le refroidissement n'est pas toujours pris en compte,
- et les effets cumulés sur les infrastructures électriques et l'environnement doivent être anticipés dès la planification.

Ces projets doivent être conçus en cohérence avec les contraintes territoriales et climatiques, notamment : inondations, canicules, sécheresse des sols et respect du ZAN, afin que le réseau serve une transition énergétique durable et socialement acceptée.

Dans des territoires particulièrement vulnérables, comme le delta de l'Aa, situé en partie sous le niveau de la mer, la **sécurisation du réseau électrique revêt une dimension vitale**. FNE Hauts-de-France souligne la nécessité d'assurer, en lien avec ENEDIS, la continuité et la robustesse des flux électriques indispensables au fonctionnement des systèmes de pompage et d'évacuation vers la mer, condition essentielle de la protection des populations et des activités face au risque d'inondation.

Par ailleurs, l'aménagement du réseau doit intégrer les contraintes liées aux itinéraires de convois exceptionnels, indispensables à l'approvisionnement des zones industrielles (équipements lourds, éléments d'infrastructures, composants industriels).

La compatibilité entre ces itinéraires stratégiques et le passage des lignes aériennes HT et THT doit être anticipée dès la conception des projets, afin d'éviter des blocages logistiques, des surcoûts ou des conflits d'usage ultérieurs.

FNE Hauts-de-France rappelle que tout projet industriel ou numérique fortement consommateur d'électricité doit être évalué au regard :

- de sa consommation d'eau,
- de la disponibilité réelle de la ressource, notamment des nappes phréatiques concernées,
- et des impacts cumulés sur les usages agricoles, domestiques et environnementaux.

Aménagement électrique et dialogue territorial

FNE HdF considère que l'aménagement électrique ne peut réussir sans dialogue territorial. L'expérience locale sur l'éolien terrestre montre que des projets perçus comme imposés ou concentrés sur certaines zones génèrent oppositions durables, retardant la transition énergétique.

Cette vigilance s'applique à toutes les infrastructures : lignes haute et moyenne tension, postes électriques et emprises foncières. Les projets doivent intégrer les besoins des territoires, la préservation de l'agriculture et de la biodiversité, et s'inscrire dans un processus de concertation réel, avec ateliers citoyens, plateformes en ligne et comité de suivi régional.

Retour d'expérience SRADDET et alertes sur les PER

La modification n°2 du SRADDET a mis en lumière les risques d'une planification descendante. FNE HdF constate :

- un déficit d'information (liste de projets sans description ni critères de sélection),
- l'absence de concertation préalable avec acteurs locaux et élus,
- le non-respect des recommandations MRAe et CESER,
- des incohérences avec SCOT, PLUi, PAT, STVB et PCAET, fragilisant la cohérence territoriale, la résilience alimentaire et la biodiversité.

Certains PER pourraient constituer une mise en réserve foncière injustifiée, contournant le ZAN et compromettant les objectifs climatiques régionaux. Ce retour d'expérience doit servir de guide pour le SDDR afin d'éviter des conflits similaires sur les infrastructures électriques.

Recommandations stratégiques

FNE HdF recommande que le SDDR

- Intègre une démarche de concertation citoyenne et territoriale avant tout choix d'implantation.
- Garantisson la transparence sur les prévisions de consommation et sur les dispositifs techniques de régulation et sécurité.
- Articule clairement les projets avec la PPE, le SRADDET, les PCAET et documents locaux.
- Évite toute logique de préemption foncière ou passage en force, incompatible avec l'acceptabilité sociale.
- Prende en compte toutes les contraintes climatiques et environnementales (inondations, canicules, sécheresse des sols, biodiversité).
- Veille à ce que les projets industriels et énergétiques contribuent réellement à la transition énergétique et industrielle durable.

FNE Hauts-de-France alerte également sur **l'absence de cadre réglementaire clair** limitant certains usages énergivores de l'électricité, tels que les activités de minage de cryptomonnaies, dont l'intérêt général n'est pas démontré.

Dans un contexte de tension croissante sur la production électrique, les infrastructures de réseau et la ressource en eau, **il apparaît indispensable de hiérarchiser les usages afin de préserver la capacité du système électrique à répondre prioritairement aux besoins essentiels des territoires et de la transition écologique.**

Conclusion

La transition énergétique, industrielle et environnementale des Hauts-de-France ne pourra aboutir que si les choix d'aménagement du réseau électrique reposent sur la confiance, la transparence et le dialogue avec les territoires. Le SDDR représente une opportunité majeure pour renforcer la résilience du système électrique. Il ne doit pas devenir un facteur supplémentaire de tensions territoriales, mais au contraire un outil de cohérence, d'anticipation et de justice territoriale.

Sources principales du documents :

- [RTE – SDDR 2024 et bilans régionaux : plan stratégique, investissements, raccordements](#)
- [Blackout Espagne 2023 – Connaissance des Énergies : analyse de l'incident et enseignements](#)
- [PPE 3 – Ministère de la Transition Écologique : programmation énergétique nationale](#)
- [SRADDET Hauts-de-France](#)
- [ADEME / Observatoire Data Centers : consommation énergétique et impact eau](#)

